



Plan d'apurement de la dette auprès des fournisseurs d'énergie de la compagnie énergie électrique du Togo (CEET) en République togolaise

Date D'approbation :

24/06/2020

Région :

Maritime

Préfecture :

Golfe

Type :

Prêt



L'opération a pour objet, le financement partiel du plan d'apurement de la dette de la CEET auprès de ses fournisseurs d'énergie. Elle concerne le paiement des factures échues : i) des fournisseurs d'électricité nigériens, à savoir Transmission Company of Nigeria (TCN) et CALABAR Generation Company Limited (CGCL) ; ii) des fournisseurs d'électricité ghanéens, en l'occurrence Volta River Authority (VRA) et Ghana Grid Company (GRIDCo) ; et iii) du fournisseur de gaz nigérian Axxela Limited.

Le plan de financement du besoin immédiat de la CEET, d'un montant global de 33 284 MFCFA destiné à apurer les factures des fournisseurs hors CEB, se présente comme suit : i) BOAD : 25 000 MFCFA ; ii) BID : 7 000 MFCFA ; et iii) CEET : 1 284 MFCFA.

Les factures à payer par la BOAD portent sur un montant global de 25 000 MFCFA et concernent les cinq (5) fournisseurs suivants, qui ont signé des contrats d'achat

Montant :
25 Mds

d'énergie avec la partie togolaise : i) TCN : 1 355 MFCFA ; ii) GRIDCo : 1 533 MFCFA ; iii) VRA : 15 189 MFCFA ; iv) Axxela Limited : 3 886 MFCFA ; et v) CGCL : 3 037 MFCFA.

Le projet a été approuvé à la session du Conseil d'Administration de la Banque de juin 2020. La notification de la décision d'approbation a été transmise à la partie béninoise par lettre du 25 juin 2020.

L'Accord de prêt n'est pas encore signé à date.